

écoles normales. Quo seraient auprès de ces sacrifices celui qu'exigerait la création d'une école navale et, je le répéterai, pourquoi a-t-on fermé cette école? Nos sages ministres d'alors avaient si peu l'idée de ce qu'aurait dû être cette école, qu'ils supposèrent que le Canada ne renfermait pas un seul homme capable de la diriger. C'est pourquoi, ils écrivirent en Angleterre d'où nous arriva un M. Kingston dont je n'ai jamais mis en doute les talents et qui fut placé à la tête de l'établissement. En moins de six mois, 30 jeunes-gens se présentèrent pour recevoir ce nouveau genre d'instruction. Mais M. Kingston, s'attendant à trouver en eux des étudiants aussi avancés que ceux d'Oxford et des autres universités britanniques, voulut leur enseigner des choses au-dessus de leur intelligence, leur donna à résoudre des problèmes qui demandaient des connaissances supérieures aux leurs et enfin réussit si bien à les dégoûter de cette grande éducation, qu'ils quittèrent l'école entièrement découragés, et que M. Kingston, non moins dégoûté, quitta le pays.

Avec un professeur moins versé peut-être dans la théorie, mais plus au fait de la pratique, cette école serait aujourd'hui florissante et elle nous aurait fourni des centaines de jeunes-gens qui seraient les plus propres à l'exploitation de nos pêcheries et qui rendraient plus de services au pays que l'école de Pisciculture de M. Nettle, qui coûte 500 louis par an au trésor.

Avant le traité ruineux de réciprocité entre l'Angleterre et les États-Unis, relativement à cette partie du pays, l'Angleterre avait établi sur ces côtes une station navale, pour accorder au moins à nos pêcheurs les semblants d'une protection contre les violences de toute sorte et les rapines de Yankees maraudeurs et filibustiers. Et, néanmoins, c'est un fait historique qu'en dépit de cette prétendue protection il n'y avait pas moins de 1,800 bâtiments américains qui venaient tous ces ans prendre du poisson dans nos parages, le faire sécher à la face de nos Canadiens, sur nos propres côtes, et qui s'en allaient avec un chargement complet, sous les yeux de marins anglais et au grand détriment des sujets britanniques.

La situation est pire encore depuis ce déplorable traité de réciprocité et c'est à peine si les sujets britanniques peuvent faire valoir quelques uns de leurs droits dans les eaux mêmes de leur pays, tant il est vrai que les maraudeurs yankees règnent en souverain sur nos propres côtes.

No savons-nous pas que l'Angleterre, à si courte vue lorsqu'elle n'est pas directement intéressée dans une affaire, a montré dernièrement sa bonne volonté de sacrifier des droits semblables de ces sujets de Terre-Neuve, afin de consolider sa bonne entente avec la France? Mais dans cette colonie, cette pitoyable concession fut reçue par une noble protestation et rejetée par l'unanimité des fiers habitants de Terre-Neuve. [*]

* M. Latterrière appartient, on le voit, à cette classe hybride de Canadiens-Français qui s'attirent l'animosité des Grands-Bretons par l'expression continuelle de leurs sentiments contre l'Angleterre et qui, néanmoins, dès que l'occasion se présente, sont plus anglais que les Anglais. L'un de ces Canadiens-Français débâtera contre l'Angleterre d'un bout de l'année à l'autre et puis il s'écriera avec orgueil, comme si c'était une chose dont on dût être fier: "Le dernier coup de fusil tiré dans le Nouveau-Monde en faveur de l'Angleterre, partira des mains d'un Canadien!" voulant dire par là que ses compatriotes conserveront leur amour pour l'Angleterre, alors même que les Haut-Canadiens, les Bas-Canadiens anglais, les Nouveau-Brunswickers, les Nouveau-Ecossais, les Prince-Édouardiens et les Terre-neuviens, imitant les Yankees, se seront séparés de leur mère-patrie.

Un autre politique, élèvera la France par dessus tout, fera sonner bien haut son amour pour la France, son admiration pour la France, en un mot sera plus français que les Français; mais, s'il arrive un jour que l'Angleterre—poussée par la justice plutôt que par la générosité, car ce dernier sentiment n'est pas assurément son faible,—passe avec la France un traité qui reconnaît certains droits aux Français, au détriment de quelques colons britanniques, de race anglo-saxonne ou irlandaise, voilà tout aussitôt notre Canadien-Français qui, devenant plus anglais que les Anglais, prétend que l'Angleterre s'est montrée trop généreuse envers la France, que c'est une infamie et que les nobles colons de Terre-Neuve ont bien fait de repousser les marins français.

Eh! messieurs, soyez l'un ou l'autre; car vos discours contre l'Angleterre vous font un tort réel parmi les Anglais et vos sentiments contre la France nuiront par vous enlever entièrement la sympathie des Français.

Quant à cette affaire des pêcheries de Terre-Neuve, si l'hon. M. Latterrière avait étudié la question, au lieu de se faire l'écho du discours

Que devons-nous conclure de ces concessions faites par l'Angleterre en faveur de ses prétendus amis envahisseurs et d'étrangers, à partir de l'extrémité de nos lacs jusqu'au golfe, là où se trouvent les clés de notre nationalité dans l'Amérique du Nord britannique? Que devons-nous attendre de notre métropole, si nous ne prenons pas nos mesures pour nous protéger nous-mêmes contre des éventualités attendues? Qu'avons-nous dans cette localité, dans ces parages pour protéger nos sujets et faire respecter leurs droits?

Personne n'ignore que notre goëlette provinciale, la *Canadienne*, commandée par le brave et actif capitaine Fortin, est insuffisante pour un service si étendu et qu'il faudrait deux ou trois bâtiments de plus pour assurer une protection raisonnable. Si l'on ouvrait de nouveau l'école navale de Québec, il suffirait ensuite d'un professeur à bord de chacun de ces bâtiments, pour compléter l'instruction des élèves et leur assurer tous les avantages de la théorie et de la pratique. En très-peu d'années, nous aurions des jeunes-gens capables d'exploiter nos pêcheries et de suffire à toutes les autres exigences du service maritime.

Je vous prie, Honorables Messieurs, de me pardonner d'avoir insisté si longtemps sur un sujet qui me semble d'une importance vitale pour le Canada. Cette importance est tellement bien sentie, qu'en ce moment il se forme à Québec une compagnie populaire pour l'exploitation des pêcheries dans le golfe, dans la baie des Chaleurs et sur les côtes du Labrador. La principale difficulté que cette compagnie aura à vaincre sera de se procurer des équipages pour ses navires, avec des capitaines instruits, ou bien de louer à grands frais des commandants étrangers.

Après avoir fait ces remarques préliminaires, je demanderai, un autre jour, si le gouvernement est disposé à ouvrir de nouveau cette école, à la condition d'y enseigner la pratique aussi bien que la théorie. Celle devait être l'école dont un comité de l'Assemblée Législative recommanda la fondation en 1849, après s'être assuré de l'utilité d'une pareille institution et avoir demandé l'opinion des Chambres de Commerce, de la Trinité et d'autres personnes pratiques, qui toutes en louèrent la création.

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vingt-huitième séance, vendredi, 9 avril, 1858.

L'hon. M. Ferris—présente une pétition des citoyens de Hamilton en faveur de l'abolition de toutes les lois contre l'usure.

L'hon. M. Patton—présente une pétition demandant la construction d'un grand canal entre les lacs Huron et Ontario.

L'hon. M. Vankoughnet—présente un mémoire de la corporation d'Oswego (New-York), en faveur de l'agrandissement du canal de Welland.

Le Président—présente un compte-rendu détaillé des affaires des banques d'Épargne de Montréal jusqu'au 31 mars 1858, et de la compagnie du Grand-Tronc jusqu'au 31 décembre 1857. Il communique aussi au conseil une résolution de la corporation d'Outaouais, qui s'engage à fournir immédiatement tous les bâtiments nécessaires au Parlement et aux Départements, jusqu'à ce que le gouvernement ait fait élever ceux dont il aura besoin dans cette nouvelle capitale.

L'hon. M. de Blaquière,—propose de faire exprimer à Son Excellence la reconnaissance du Conseil relativement à la communication qui a été faite de la lettre sur le mariage de la Princesse Royale.—Cette résolution est adoptée.

prononcé, l'an dernier, par le colonel Prince—un enfileur de jolies phrases, vides de sens,—il aurait découvert que l'Angleterre n'était, en cette circonstance, ni faible, ni généreuse, qu'elle ne faisait qu'obéir à des traités aussi sacrés et presque aussi anciens que celui qui assure aux Canadiens-Français le libre exercice de leur religion, et que la France a parfaitement raison de ne se laisser intimider ni par la résistance de la Législature terre-neuvienne, ni par les criailles des politiques canadiens, français ou britanniques, et d'insister soit pour l'exécution du traité, soit pour une compensation.